REÇU EN PREFECTURE
le 30/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-218300655-20260428-DELIB_26_59

COMMUNE DE GASSIN

VILLE DE GASSIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***L'an deux mille vingt six***
*le : vingt-huit avril à 18 heures 00*
*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026.*

*Membres présents : François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Vincent BRINDEL, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.*

| Nombre de Conseillers : | |
|---|---|
| en exercice | 23 |
| présents | 19 |
| votants | 20 |

*Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

*Madame Agnès MARTIN à Monsieur François MATTON,*
*Monsieur Serge VOTA à Madame Anne-Marie WANIART,*
*Monsieur Alain PICQUENOT à Monsieur Sébastien BRUNO.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le : 30/04/2026
et de la publication sur le site internet
le : 30/04/2026

*Membre absent : Madame Solène PESCH.*

*Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.*

| N° 26/59 | OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DES ARTS » |
|---|---|

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

La commission des finances dûment convoquée, s'est réunie le mercredi 8 avril 2026 dans la salle du Conseil Municipal afin d'étudier les demandes de subventions de diverses associations.

Elle précise que l'association « les amis des arts » est une association culturelle et de loisirs basée sur la commune de Gassin. Ses ressources sont assurées principalement par le versement de subventions.

REÇU EN PREFECTURE
le 30/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-218300655-20260428-DELIB_26_59

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/59 DU 28 AVRIL 2026 (SUITE)**

Après avoir considéré les documents fournis par l'association, ses besoins financiers et l'intérêt présenté pour la commune de Gassin, la commission a retenu le versement d'une subvention de fonctionnement de 4 000 €.

Madame le Maire demande aux élus, membres de l'association, Monsieur BERNE Hervé et Mme MARCELLINO Anne-Marie de sortir de la salle et de ne pas participer au vote.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur, **à L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés**, et dans les conditions précisées ci-dessus,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 4 000 € à l'association Les Amis des Arts,

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement de ladite subvention sur l'exercice 2026 :

- **DIT** que la dépense sera inscrite sur l'article 65748 du budget de fonctionnement 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

MAIRIE DE GASSIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
83 (Var)

Copie conforme au registre des délibérations.
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE